



# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20210409-16\_2021-DE

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°16

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 02/04/2021	L'an deux mille vingt et un Le neuf avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes
<b>DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC</b> 02/04/2021	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de <b>M. BAZOT Ludovic, maire de la commune</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 11 Présents : 11 Absent(s) : 0 Votants : 11	<b>Étaient présents</b> : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER – Olivier FLIGNY – Sylvain GUICHARD – Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT  <b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Olivier FLIGNY  <b>Le quorum</b> étant atteint durant toute la délibération
<b>DÉLIBÉRATION N°16</b>  <b>OBJET : Droit de préemption parcelle A 594</b>	Vu la délibération 13 /2020 attribuant les délégations données au Maire.  Considérant que le droit de préemption urbain doit être soumis au vote du Conseil Municipal.  Vu la demande en date du 09/03/2021 par laquelle le Notaire Olivier Leroy – 2 route de Parmain – 95690 Nesles la Vallées demande la déclaration d’intention d’aliéner pour la vente du terrain sis rue de la mairie, cadastré section A 594.  Vu le délai de décision devant être pris suivant les deux mois de la demande.  Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au <b>vote à main levée</b> à la demande de la majorité des conseillers :  <b>Adopte à l’unanimité</b> de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle A 594.
<b>CACHET MAIRIE</b>	Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 12 avril 2021 <b>EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME</b>  Le Maire,  <b>Ludovic BAZOT</b>

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)  
Vendredi 14h à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20210409-16\_2021-DE